

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale



Convention

Instituant entre les parties signataires le

Projet éducatif territorial (PEDT)

de la commune ou de l'EPCI ou du RPI de

PLESTIN LES GREVES

Pour la période Septembre 2017/ Août 2020

La présente convention a pour objectif de présenter le projet éducatif territorial de la commune de PLESTIN LES GREVES., appelé le porteur. Il vise également à définir les engagements des parties, en termes de partenariat, de qualité éducative des activités proposées et de sécurité physique et morale des mineurs.

Les engagements éducatifs et ceux liés aux modalités d'organisation retenus par le porteur sont notifiés dans ce document.

Sauf indication contraire, le présent PEDT s'applique à toutes les écoles publiques relevant du premier degré et situées sur le territoire du porteur de la présente convention, ainsi qu'aux écoles privées sous contrat d'association avec l'État, du même territoire qui en expriment la demande auprès du porteur.

Bilan du précédent PEDT

Rappel :

La Réforme scolaire est une obligation. Plestin Les Grèves a choisi de fonctionner selon le décret Hamon qui offre la possibilité de libérer un après-midi complet pour des activités périscolaires. Ce système est expérimental et est soumis à une analyse guidée par l'état.

Objectif : améliorer les conditions d'apprentissage des enfants avec 5 matinées de cours le matin au lieu de 4. La réforme scolaire a eu lieu en septembre 2014 à Plestin.

Souhait : Les acteurs du comité de pilotage, depuis le début, prennent en compte tous les temps scolaires et périscolaires. Il est nécessaire de prêter attention à l'enfant dès sa prise en charge le matin jusqu'à sa sortie de l'enceinte scolaire ou périscolaire le soir. Pour cela un travail cohérent est mené sur l'ensemble des rythmes de la journée dont l'accueil de l'enfant le matin, les récréations, la cantine, la pause méridienne, la sortie d'école et le temps périscolaire.

- Réussites et points forts :

- Selon le questionnaire, élaboré par l'inspection académique et qui a été transmis aux parents des écoles du Penker, les parents sont majoritairement satisfaits de l'organisation mise en place.
- Le comité de pilotage a réussi à créer une cohérence horaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire.
- La réforme scolaire a permis aux acteurs éducatifs d'échanger localement et de manière transversale sur la question de « l'enfance ». Le projet Enfance Jeunesse de la localité en est devenu sûrement plus cohérent.
- Plestin a la chance d'avoir un Service Enfance Jeunesse qui a contribué et qui continue à faciliter la bonne coordination d'une telle réforme. Aussi, sa présence permet plus facilement de faire des passerelles entre l'enfance et la jeunesse.
- Le taux de participation des enfants est assez élevé car en élémentaire, plus de 90% des enfants participent aux TAP. En ce qui concerne la maternelle, le taux de participation est plus fluctuant et dépend davantage de la disponibilité des parents ou des grands-parents pour garder les enfants.
- les enfants découvrent et participent à de nombreuses activités dans le cadre périscolaire. Le SEJ dispose de moyens de transport.
- Le fait d'avoir une après-midi complète en TAP permet aux enfants de recevoir un plus large éventail d'activités proposées.
- L'organisation des TAP a permis de faire des liens intéressants avec le milieu associatif, qui peut, à travers un travail partenarial, faire découvrir aux enfants leur domaine d'activités et accueillir de nouveaux adhérents.
- Le mélange des enfants en TAP a permis de faire diminuer quelques tensions et d'aborder la question de la discrimination.
- la révision des rythmes scolaires a permis la mise en place de 2 services de restauration.
- l'encadrement sur les temps méridien a été renforcé.
- Les enfants ne choisissent pas les activités en TAP. Ils sont pourtant très motivés pour venir et apprécient les projets d'animation.
- La mise en place d'instances pour échanger a permis de développer des projets commun entre scolaire et périscolaire, tels que l'aménagement de la cour ou la réflexion sur les règles de vie.
- La réforme scolaire a créé du nouveau temps de travail ou des modifications de missions pour certains agents.
- Les activités périscolaires permettent de valoriser les enfants dans un autre contexte.

- Principales difficultés

- La difficulté principale recensée par l'ensemble des membres du comité de pilotage est la fatigue ressentie. La réforme a comme conséquence que les enfants sont, collectivement et individuellement, énervés et fatigués. Ne pas avoir d'école le mercredi matin permettait aux enfants de se reposer et de mieux finir la semaine. Ils faisaient davantage preuve de régularité dans leur attention. Les enfants sont plus concentrés le matin pour l'apprentissage mais les semaines passantes, le sont-ils toujours autant avec 5 jours à suivre d'école ?
- Si la réforme s'était focalisée sur « l'apprentissage scolaire » des enfants, la matinée d'enseignement aurait dû être mise en place le samedi.
- La matinée d'enseignement en élémentaire peut paraître longue.
- Le coût engendré pour les collectivités demeure important.
- les enfants paraissent de plus en plus énervés à partir du jeudi.
- Quel est l'intérêt réel de la réforme scolaire en maternelle sur l'apprentissage ?
- Le restaurant scolaire est très bruyant, malgré les 2 services de restauration.
- La répartition des enfants en groupe TAP maternelle n'est pas très claire. Il est nécessaire de revoir la communication.

- Besoins recensés pour la mise en œuvre du prochain PEDT

- Pour que cela fonctionne, il est incontournable que les adultes s'écoutent, se concertent, se fassent confiance et agissent ensemble dans l'intérêt de l'enfant. La dynamique est relativement propice à Plestin.
- Les animateurs veulent travailler davantage sur les temps de transition. L'équipe réfléchit notamment à la mise en place de temps de relaxation, de discussion, ou de temps libre où l'enfant peut vaquer à ses occupations dans un cadre adapté et sécurisé.
- Pour que tous les temps de loisirs fonctionnent de bonne manière et soient optimisés, il est nécessaire d'avoir un budget conséquent ou que les collectivités reçoivent une aide financière importante.

PEDT 2017 / 2020

Une demande de dérogation au décret du 24 janvier 2013 a-t-elle été faite ? oui

Communes	La journée > 5h30	La demi-journée > 3h30	8 demi-journées dont 5 matinées
PLESTIN LES GREVES	OUI		OUI

1/ Périmètre et publics du PEDT

1-1 Communes concernées :

1-2 Indiquer si le territoire se situe en (tout ou partie) :

- Réseau d'éducation prioritaire
- Quartier prioritaire politique de la ville
- Zone de revitalisation rurale

1-3 Nombre d'écoles concernées :

	Nombre écoles publiques	Nombre écoles privées sous contrat	total
Ecole(s) maternelle(s)	1		1
Ecole(s) élémentaire(s)	1		1
Ecole(s) primaire(s) ¹		1	1
total	2	1	3

Nom de l'/des école(s) concernée(s):

- Ecoles PUBLIQUES LE PENKER
- Ecole Privée Notre Dame

Seules les écoles publiques ont modifié leurs rythmes scolaires à Plestin les Grèves. L'école privée fonctionne toujours sur la semaine à 4 jours. Il paraît donc plus judicieux que les réponses suivantes ne prennent en considération que les écoles publiques.

1-4 Nombre d'enfants concernés :

	Moins de 3 ans	3 à 6 ans	6-11 ans	Total
Effectifs	15	59	140	214

1-5 Le PEDT concerne-t-il également les enfants de 12 à 17 ans ?

- Oui
- Non

Selon les acteurs du comité de pilotage du PEDT, selon les annotations de la page de garde qui stipule que « ce PEDT s'applique à toutes les écoles relevant du 1^{er} degré », la réflexion prend surtout en compte les enfants jusqu'à 11 ans aujourd'hui.

Pourtant, le PEDT agit sur l'enfant qui est un futur adolescent. Les enfants peuvent par exemple se rendre au Point Information Jeunesse pendant un atelier TAP pour découvrir ce lieu orienté initialement vers la jeunesse. Cette découverte peut leur être utile dans un futur proche.

¹ Maternelle et élémentaire

- Le projet de service qui sert de base à la politique enfance jeunesse de Plestin prône l'intergénérationnalité et la citoyenneté. Le Service Enfance Jeunesse étant coordinateur du PEDT, des liens entre enfance et jeunesse sont inhérents aux activités extrascolaires ou périscolaires. Les différentes structures éducatives essaient de proposer des offres de loisirs différentes afin de conserver une certaine dynamique sur le territoire. Il faut donc tisser des liens permanents entre les différents acteurs du territoire.
- De nombreuses activités extrascolaires sont aussi organisées pendant les vacances sur toutes les tranches d'âges à travers l'ALSH (3/12 ans), la pass'r'aile (9/11 ans), l'espace yaouank (12 /15 ans) et l'accompagnement des projets de jeunes pour lequel le PIJ est missionné.
- Le Service Enfance Jeunesse recherche justement à faire du lien et informer les familles, les enfants et les jeunes sur les opportunités de loisirs et d'information qu'ils ont à leur disposition.

1-6 Le PEDT concerne-t-il également les temps extrascolaires ?

Oui

Non

Si oui, de quelles manières :

- Le S.E.J informe constamment les familles, les enfants et les jeunes sur les activités de loisirs qu'il propose voir même qu'il promeut.
- des outils de coordination existent, même s'ils demandent à être renforcés, entre le monde associatif et la collectivité en vue de rendre un meilleur service pour les jeunes.

2/ Gouvernance du PEDT

2-1 Coordination

- ✖ Elu référent en charge du PEDT

NOM Prénom : FOURNIS Aurore

Téléphone : 06 15 07 49 56

Mail : aurore_fournis@yahoo.fr

Fonction (jeunesse, scolaire, social...) : Déléguée à l'enfance jeunesse

- ✖ Référent technique du PEDT

NOM prénom : BILLAUD Benoît

Diplôme (en lien avec la jeunesse) : DUT Carrières sociales option animation socioculturelle –

Animateur principal 1^{ère} classe

Fonction : Responsable S.E.J

Téléphone : 02 96 35 23 10

Mail : sejlestinlesgreves.com

Nombre d'heures hebdomadaires dédiées à la coordination du PEDT par le référent technique :

1 équivalent temps plein.

2-2 Pilotage

✕ Composition du comité de pilotage :

Le comité de pilotage préfère ici indiquer la manière dont il est constitué car les membres peuvent changer chaque année. Aussi, il apparaît comme délicat d'annoter des informations personnelles sur ce type de document pluriannuel.

Le comité de pilotage est constitué de :

- 2 représentants parents d'élèves maternelles
- 2 représentants parents d'élèves élémentaires
- Les 2 directrices des écoles
- 1 enseignant monolingue de classe maternelle
- 1 enseignant bilingue de classe maternelle
- 1 enseignant monolingue de classe élémentaire
- 1 enseignant bilingue de classe élémentaire
- 2 ATSEM
- 2 représentants du restaurant scolaire
- Le responsable sur service enfance jeunesse
- La Directrice du service enfance jeunesse
- De ou des élus en charge de l'Enfance Jeunesse

2-3 Modalités de pilotage prévues

- Fréquence des réunions du comité de pilotage (mensuelle, trimestrielle...) : semi-annuelle
- Rédaction de comptes rendus de réunions : un compte rendu est rédigé à chaque fois avec l'idée de le communiquer à l'ensemble des familles
- Groupes de travail : Il n'y a pas, dans l'immédiat, de groupes de travail de prévus. Le comité de pilotage a permis la rencontre de différents acteurs qui veulent interagir ensemble. Les différentes personnes peuvent se rencontrer facilement au gré des projets qu'ils veulent animer.
- On observe cependant depuis l'année dernière un travail partenarial plus approfondi entre les différents acteurs éducatifs (conseil d'école, rencontre de parents / professeurs des écoles / animateurs, réunion sur l'aménagement de l'école, sur les règles de vie etc.)

3/ Intentions éducatives retenues

3-1 Objectifs éducatifs

1. Permettre aux enfants l'accès à des activités ludiques et pédagogiques sur des domaines très divers (sportif, culturel, scientifique, pleine nature etc.).
2. Favoriser le développement de l'enfant en s'appuyant sur le programme scolaire et ses grandes notions clés. Travail de concertation entre les différentes équipes éducatives.
3. Les acteurs éducatifs devront prendre en compte chaque enfant et être attentifs à chacun d'eux afin de respecter au mieux leur rythme et leur bien-être (facteur inhérent à un meilleur apprentissage).
4. Faire émerger et valoriser chez l'enfant d'autres compétences qui ne sont pas toujours perçues dans le cadre scolaire. Il est nécessaire que l'équipe d'animation recherche une certaine complémentarité aux apports de l'enseignement.
5. permettre à l'enfant d'avoir une meilleure connaissance du territoire sur lequel il évolue et dans le même temps d'avoir une plus grande ouverture sur le monde.
6. Amener l'enfant à être dans une démarche citoyenne.

3-2 Articulations du PEDT avec d'autres dispositifs

- Le projet d'école (préciser les actions liées ou concernées par cette articulation ?)

Garantir la qualité du parcours de tous les élèves à l'école primaire : liaisons avec la communauté éducative pour garantir la continuité et la cohérence des apprentissages.

Parcours citoyen : Renforcer l'apprentissage des droits et devoirs, recourir aux mesures.

Parcours d'éducation artistique et culturelle : s'approprier, fréquenter, pratiquer les arts.

- **Le projet éducatif de l'organisateur de l'ACM (périscolaire et/ou extrascolaire)**
Cohérence entre le PEDT et le projet éducatif de l'accueil ?

Les valeurs communes au PEDT et au projet éducatif des accueils de loisirs :

Universalité : L'ensemble des enfants et des jeunes de la commune sont pris en compte dans la politique enfance-jeunesse du service municipal de Plestin-Les-Grèves sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine sociale ou culturelle. Les services sont adaptés aux différentes tranches d'âge et aux différents revenus afin que l'ensemble des enfants et des jeunes de la commune puissent y avoir accès

Tolérance : Enfants, jeunes et adultes de la commune sont invités à mieux se connaître afin de dépasser les systèmes de représentation souvent négatifs que chaque classe d'âge produit par rapport à l'autre. La fonction d'animation des professionnels du service englobe, dès lors, une fonction de médiation, de "passeur de générations", afin d'aider à la compréhension des univers sociétaux de chaque groupe. Elle a aussi pour objet l'organisation d'un relationnel constructif et porteur de projet.

Participation : Les jeunes, sont considérés comme des acteurs à part entière du développement local de leur commune. Il y a donc nécessité à compenser le déficit de leur représentativité démographique par un "plus" de participation citoyenne accompagné par l'ensemble du réseau socioculturel associatif et municipal.

La citoyenneté : La politique enfance-jeunesse se définit par la transversalité de sa problématique. Elle est un élément constitutif de la réflexion précédant les mises en place de dispositifs, d'équipements ou de services initiés sur la commune. La municipalité reconnaît ainsi enfants et jeunes dans la pratique pleine et entière de leurs futurs droits de citoyens.

Enfants et jeunes sont, eux, appelés à investir l'ensemble du réseau socioculturel de la commune participant à l'animation et au développement local afin d'y exercer l'apprentissage de leur citoyenneté et se confronter ainsi à l'usage des devoirs qu'exige toute pratique des droits civiques.

- **La convention d'objectifs et de financement Caf Comment ?**

Ouverture et accès à tous favorisant la mixité sociale, accessibilité financière pour les familles, implantation territoriale des structures ALSH en adéquation avec les besoins locaux du canton, production d'un projet éducatif respectant un principe de neutralité en prenant en compte la place des parents, mise en place d'activités diversifiées.

- Autres dispositifs (contrat de ville, contrats locaux de santé, schéma départemental des services aux familles, contrat local d’accompagnement à la scolarité, etc.)
- Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et les autres communes du canton
- Aide de la CAF à l’accueil des enfants porteurs de handicaps

4/ informations concernant le PEDT

4-1 Organisation hebdomadaire des rythmes éducatifs :

Compléter le tableau en annexe (un tableau par école), précisant les différents temps et les différents modes de prise en charge des enfants retenus

4-2 Régime juridique du mode d'accueil périscolaire (plusieurs réponses possibles)

- Accueil de loisirs périscolaire
- Garderie périscolaire
- Un mode d'accueil qui ne répond ni à un accueil de loisirs périscolaires ni à une garderie périscolaire

4-3 Mode d'inscription aux activités proposées :

Inscription ?

- Oui
- Non

Périodicité de l'inscription			
A l'année	Mensuel	Trimestriel	Autre (précisez) :
X			

Modalités de participation financière des familles				
Gratuite	Payante		Payante pour certaines activités	
	Non modulée en fonction des ressources	Modulée en fonction des ressources	Non modulée en fonction des ressources	Modulée en fonction des ressources
X				

4-4 Ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT :

- Ressources humaines :
 - Le comité de pilotage
 - Une élue référente
 - Un technicien coordinateur
 - Une secrétaire

Pour l'accueil périscolaire et les TAP :

- 1 Directrice
- 7 animateurs BAFA
- 3 ATSEM
- des intervenants professionnels
- des acteurs associatifs
- Des parents qui souhaitent intervenir
- Des habitants qui souhaitent participer

Pour l'ALSH de Kergall qui fonctionne le mercredi :

- 1 directrice
- 2 animateurs

Pour l'espace jeunes et le PIJ

- 1 responsable jeunesse

Le service fait aussi appel à des saisonniers sur les vacances pour faire face à l'affluence sur le centre de loisirs, l'espace yaouank et les séjours.

- **Ressources matérielles :**

- **Locaux :**

- ☞ Les 2 accueils périscolaires actuels (4 salles)
- ☞ 1 ancienne salle de classe
- ☞ La salle de danse G3
- ☞ Ancienne salle polyvalente
- ☞ La salle de motricité le vendredi en maternelle
- ☞ Le préau en dehors des heures de récréation
- ☞ La salle de sports
- ☞ La salle de gym du collège

Le service enfance jeunesse peut disposer d'autres salles annexes comme :

- ☞ La salle de réunion PIJ
- ☞ La médiathèque
- ☞ La salle informatique de la médiathèque
- ☞ L'ancien atelier des services techniques
- ☞ L'ALSH de kergall
- ☞ Ti an holl
- ☞ Le stade et la piste d'athlétisme
- ☞ Le centre nautique
- ☞ Le boulodrome
- ☞ La salle culturelle an douar meur

Le service a aussi fait une convention d'utilisation de locaux associatifs si l'activité le demande. Par exemple, les enfants ont été dans les locaux de la « dérive » pour faire une activité de modélisme qui demandait un grand espace.

Le S.E.J fait l'acquisition de matériel éducatif. Un inventaire est en cours de réalisation pour proposer un prêt éventuel aux enseignants ou aux associations.

- **Autres :**

☞ Le service enfance jeunesse dispose notamment de 2 minibus pour le transport d'enfants.

Existe-il une charte d'utilisation ou de partage des locaux ?

Non, il existe un planning des salles de sport puisque c'est le sujet matériel qui pose le plus de contraintes organisationnelles. Pour les autres lieux, les personnes intéressées s'adressent aux différents gestionnaires.

Si non, est-elle prévue ? L'organisation matérielle actuelle fonctionne sans l'utilisation de charte.

- **Formations :** Quelles sont les formations prévues en lien avec la mise en oeuvre du PEDT ?

(Joindre le cas échéant un plan de formation en annexe)

4-5 Activités prévues sur le temps périscolaire :

× Activités physiques et sportives²

Etant proche de la mer, le centre nautique accueille les enfants de l'élémentaire en TAP à raison d'une séance par enfant et par an.

Activités		
Activités proposées	Tranche d'âge	Niveau (initiation, perfectionnement...)
Chars à voile	6/7 ans	découverte
voile	8/11 ans	découverte

A Plestin les Grèves, nous avons misé sur une équipe fixe d'animateurs diplômés BAFA pour la plupart. En effet, avoir une équipe régulière qui suit les enfants tout au long de la journée permet de bien se rendre compte du bien-être des enfants. Etant aussi formée à l'animation, l'équipe est capable d'animer nombre d'activités de découverte que les enfants, du fait de leur petite expérience, ne connaissent pas. Evidemment, certaines activités demandent des compétences spécifiques. Dans ce cas, selon les moyens à disposition, nous faisons appel à des intervenants. Cette méthode de travail permet aussi que les projets d'animation évoluent selon les besoins, les envies des enfants, les projets ou les observations des acteurs locaux.

Les enfants ne choisissent pas les activités. Ils sont inscrits à l'année dans un groupe et participent aux activités prévues par les animateurs. En règle générale, les enfants découvrent, jouent et prennent plaisir à être ensemble.

Les activités indiquées ci-dessous présentent succinctement des idées de l'équipe d'animation ou des ateliers qui ont déjà eu lieu. Cependant, notre méthode permet à l'équipe beaucoup de souplesse et donc de développement dans le choix de ses prestations.

² Activité qui correspond à une pratique sportive dont l'encadrement est réglementée par le code du sport et/ou est organisée selon les règles techniques fixées par une fédération sportive délégataire

* Activités périscolaires (autres que les activités physiques et sportives)

Activités				Acteurs		
Activité proposée	Tranche d'âge	code	Lieu & structure	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Convention (oui/non)
<u>Cré'art</u> Création d'un memory, calendrier perpétuel, mon joli tableau, montgolfière, création pour les rois et Pâques	2-5 ans	2	Classe de maternelle et accueil périscolaire maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Eveil corporel</u> Danse, motricité, cirque	2-5 ans	11	maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Eveil musical</u> Utilisation d'instruments, rythme, chants, apprentissages des sons	2-5 ans	2	classe et AP Maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Atelier libre</u> Dessin, jeux de société, de construction, dinette...	2-5 ans	10	Classe de maternelle Et Accueil périscolaire maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Jeux d'habilité</u> Parcours de motricité, croquet.	2-5 ans	8	Classe de maternelle, extérieur ou salle de motricité.	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Jeux de société</u> Jeux adaptés à cette tranche d'âge	2-5 ans	7	Classe et AP maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Atelier cuisine</u> Biscuit papillon, compote, pâte à tartiner...	2-5 ans	11	Classe et AP maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Atelier autour du livre</u>	2-5 ans	2	Maternelle	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Atelier sportif</u> Jeux de ballons	5 ans	8	Gymnase communal	Animateur BAFA et contrat Service civique	Titulaire et non titulaire	Oui
<u>Activité de bord de mer</u> Jeux à la plage	2/11 ans	11	Plage de St Efflam	Animateur BAFA et ATSEM	Titulaire	Non
<u>Acti'nature</u> Jardin pédagogique (découverte de l'écosystème, fabrication de pot avec semis, visite découverte de serres, décoration d'allées...)	5-11 ans	11	Accueil périscolaire élémentaire, maternelle, jardin pédagogique de Ti An holl	Animateur BAFA en contrat d'avenir référent du jardin pédagogique	Non Titulaire	Non

Projet éducatif territorial – Côtes-d'Armor

<u>Acti'nature</u> Course d'orientation	8-11 ans	2	Circuit dans la commune	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Citoyenneté</u> Echanges et discussions avec les enfants sur différentes thématiques de sociétés	6-11 ans	1	A P maternelle, élémentaire et extérieur	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Citoyenneté</u> Découverte des métiers	6-11 ans	1	Boulangerie, menuiserie, Serre...	Artisans et Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Cré'art</u> Art plastique (Poésie de papier, boucle d'oreille et guirlande en origami, customise ton gobelet, porte clé mandala et autre, kaléidoscope, guirlandes suspensions et boule de Noël, crayon customisé, mini babyfoot, peinture à la manière de Marc Allante, marque pages monstres...	6-11 ans	2	A P maternelle et élémentaire	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Relaxation</u>	4-11 ans	10	AP maternelle, élémentaire, G3	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Théâtre</u>	6-11 ans	2	Salle d'An Dour Meur, Ti An Oll	Animateur PIJ ou SEJ	Titulaire	Non
<u>Jeux sportifs</u> Découverte de sports (Baseball, Tchoukball, Bumball, Kinball, Unihockey...)	6-11 ans	8	Gymnase communal, du collège	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Jeux sportifs</u> Découverte des associations locales	6-11 ans	8	Gymnase communal	Animateur BAFA en contrat civique	Non titulaire	Non
<u>Eveil musical</u> Utilisation d'instruments, rythme, chants, apprentissage des sons	6-8 ans	2	Salle de Ti An holl	Animateur BAFA et intervenant dumiste	Titulaire et non titulaire	Oui
<u>Atelier libre</u>	6-11 ans	11	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Jeux de cour</u>	6-11 ans	8	Extérieur	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Jeux de société</u> Jeux de plateau, de réflexion, de	6-11 ans	7	Accueil périscolaire maternelle et	Animateur BAFA	Titulaire	Non

Projet éducatif territorial – Côtes-d’Armor

stratégie...			élémentaire			
<u>Atelier cuisine</u> Cup cakes, création gourmande, biscuits papillon, crêpes et gaufres party, cru-cuit...	6-11 ans	11	Accueil périscolaire maternelle	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Atelier autour du livre</u>	6-11 ans	6	Bibliothèque et médiathèque	Animateur BAFA, responsable de la médiathèque, association lire et faire lire	Titulaire et non titulaire	Non
<u>Atelier des savants fous</u> Scientifique et technique (illusions d'optique...)	8-11 ans	5	Salle d'An Dour Meur	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Atelier des couturiers</u>	8-11 ans	2	Point Information Jeunesse	Animateur BAFA et intervenant	Titulaire et non titulaire	Non
<u>Langue des signes</u>	6-11 ans	4	Accueil périscolaire maternelle et élémentaire	Animateur BAFA et intervenant formé	Titulaire et non titulaire	Non
<u>Atelier cirque</u>	8-11 ans	2	Gymnase du collège	Animateur BAFA et intervenant qualifié	Titulaire et non titulaire	Oui
<u>Activités nautiques</u>	6-11 ans	8	Centre nautique	Animateur BAFA et Animateur centre nautique	Titulaire	Oui
<u>Les bricolos</u> Atelier bois et jardinière en bois	8-11 ans	11	Atelier du PIJ	Animateur SEJ et Animateur BAFA Parents bénévoles	Titulaire et non titulaire, bénévoles	Non
<u>Activités de bord de mer</u> Tout le monde va à la plage, poisson glouton...	6-11 ans	11	Plage de St Efflam	Animateur BAFA	Titulaire	Non
<u>Atelier photo</u> Concours photo (utilisation d'un appareil photo, connaissance macro photo...)	6-8 ans	2	Accueil périscolaire maternelle et extérieur	Animateur BAFA	Non titulaire	Non
<u>modélisme</u> Découverte et parcours de voiture télécommandée	6-8 ans	11	Terrain d'athlétisme, scierie de Pont Menou	Animateur BAFA	Titulaire	OUI

Codage : 1- citoyenneté et EDD ; 2- activités artistiques et culturelles ; 3- santé ; 4- ateliers de langue ; 5 - activités scientifiques et techniques ; 6 – ateliers de lecture / écriture ; 7 - jeux de stratégies ; 8 – jeux collectifs ou en extérieur ; 9 – informatique ; 10 – jeux calmes : repos : détente ; 11 – autres

4-6 Prise en compte des temps de transition

Comment les temps de transition sont-ils pris en compte ?

- Entre l'accueil périscolaire du matin et l'ouverture des écoles : les animateurs accompagnent les enfants jusqu'à leurs classes respectives.
- Sur le temps méridien, la municipalité a mis en place 2 services de repas échelonnés dans le temps. La vie collective est génératrice de fatigue, sa durée journalière doit être limitée pour ne pas engendrer, à plus ou moins long terme, une fatigue chronique chez l'enfant. Créer un début de restauration avec un intervalle de 25/30 minutes entre les maternelles et les élémentaires doit permettre de limiter les nuisances sonores en début de service pour les maternelles et en fin de service pour les élémentaires. Il apparaît difficile de séparer complètement les services de repas pour les agents de cantine et pour les enfants de l'élémentaire qui ne pourraient se restaurer que trop tardivement.
- A la sortie du repas, l'équipe encadrante avant réforme a été renforcée par la présence de 2 animateurs dans chaque école afin de répartir les enfants dans des espaces intérieurs ou extérieurs et permettre de désencombrer la cour pour diminuer les risques accidentogènes.
- Les équipes d'animation et enseignantes se sont organisées afin de définir et s'accorder sur la responsabilité de chacun.
- Le comité de pilotage a aussi essayé de mettre en place une cohérence entre les horaires de l'école maternelle et les horaires de l'école élémentaire.
- Pour le soir, un temps de garderie gratuite a été mis en place jusqu'à 16h30 (comme anciennement) afin que les parents puissent éviter de trop modifier leur planning personnel.
- Après 16h30, un accueil périscolaire est mis en place pour les enfants de l'école publique.

4-7 Public à besoins spécifiques

Existe-t-il des mesures spécifiques prévues pour l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap ? Oui Non

Si oui, lesquelles :

- les équipes enseignantes, d'animation, de restauration se consultent afin de se transmettre les PAI.
- les équipes éducatives ont défini ensemble une organisation afin que chacun puisse avoir accès à certain traitement médical.
- La collectivité adapte ses équipements à l'accueil des personnes handicapées. Une priorité a été placée sur les structures enfance jeunesse
- Une nouvelle école maternelle sortira de terre dans les 3 prochaines années.
- les équipes essaient de s'adapter à chaque instant aux différents handicaps qui peuvent se poser. Par exemple, une organisation spécifique pour chaque enfant suivi peut être mis en place afin qu'il soit accueilli dans de bonnes conditions. Le coordinateur ou la secrétaire peut intervenir le cas échéant afin de permettre à un enfant de participer à une activité.
- Les responsables peuvent aussi entrer en contact avec des spécialistes pour mieux comprendre un handicap ou un trouble de la santé.

4-8 Les enfants de moins de 6 ans

Y a-t-il une prise en compte spécifique des enfants de moins de 6 ans (Continuité de l’encadrement, espaces adaptés, conformité aux préconisations PMI....) ? Oui Non

Si oui, de quelles manières ; dans quels locaux :

- Un service de restauration qui commence plus tôt qu’en élémentaire. Une zone est attribuée aux plus petits avec du matériel adapté à la petite enfance.
- Un temps de sieste, est chaque jour mis en place et organisé selon l’âge des enfants. Il a toujours lieu dans l’école maternelle pour éviter de déplacer le mobilier et, aux enfants, de garder leurs repères habituels.
- Un encadrement relativement fourni entre les ATSEM et les animateurs sur les temps de TAP.
- Sur le temps méridien, les enfants peuvent accéder à l’accueil périscolaire et jouer en intérieur ou extérieur selon la météo.
- L’accueil périscolaire est scindé en 2 espaces de 16h30 à 18h afin que le rythme et les besoins des plus petits soient respectés au mieux. Les petits vont sur l’accueil périscolaire le plus proche de leur école. Le matériel et l’encadrement y sont adaptés. De plus, ce fonctionnement leur permet d’être plus au calme. Les 2 accueils périscolaires fusionnent en un seul à partir de 18h.

4-9 Liens avec les familles

Quelles sont les modalités d’information retenues pour communiquer avec les familles ?

- Tableau d’affichage
- mailing aux familles via notre logiciel de gestion
- site internet de la mairie de Plestin
- mots dans les cahiers des enfants
- presse
- bulletin municipal
- la communication numérique (blog, Facebook)
- Réunion d’information
- comptes rendus

5 – Évaluation du PEDT

- **Modalités d’évaluation retenues :**

- questionnaire aux familles
- Evaluation régulière des acquis des enfants par les enseignants
- L’évolution des actes d’incivilités dans la cité
- La réunion d’équipe S.E.J hebdomadaire qui permet de rester en veille constamment sur la sécurité des enfants, l’ambiance générale et le bien-être de chacun.
- Mise en place de réunions éducatives ou transmission d’information fréquente.
- organisation du comité de pilotage
- Prise en compte du retour des enfants.

- **Indicateurs retenus**
 - **Quantitatifs :**
 - Taux de participation
 - Nombre de désinscription
 - évolution des chiffres dans le temps.
 - **Qualitatifs :**
 - retour des parents et enseignants
 - auto-évaluation des équipes d'animation
 - Les problèmes d'organisation relevés
- **Périodicité de l'évaluation** : bi annuelle
- **Effets des mesures d'assouplissement** : Le service essaie de fonctionner avec un taux d'encadrement optimal qui permet surtout aux enfants de participer aux activités en toute sécurité. La réforme scolaire utilise surtout l'assouplissement selon le décret Hamon qui présente une formule à 8 demi-journées d'école sur la semaine. Les représentants qui siègent au comité de pilotage trouvent la formule adaptée.

6 – Engagements du porteur

Le porteur s'engage à respecter les éléments suivants :

- Mise en œuvre des dispositions prévues par le présent projet éducatif territorial
- Mise en place d'activités éducatives adaptées aux besoins de l'enfant selon son âge (dans le cadre d'un accueil de loisirs ou, le cas échéant, selon une autre organisation) et qui s'inscrivent en cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation
- Transferts de responsabilité clairement définis, de la fin de la classe jusqu'à la remise de l'enfant au parent (structure et personne physique responsable, horaire et lieu du transfert de responsabilité).
- Modalités et conditions de sécurité des enfants dans le cadre des activités organisées et, le cas échéant, pendant les transferts sur les lieux d'activités (cadre réglementaire appliqué, qualification de l'encadrement et taux d'encadrement, attestation d'assurance en RC de l'organisateur, de ses préposés et des enfants accueillis).
- Accessibilité tarifaire pour les familles (participation modique ou tarifs modulés ou gratuité). Système d'inscription à mettre en œuvre par le gestionnaire.
- S'assurer que les éducateurs sportifs rémunérés intervenant dans le cadre du PEDT sont bien à jour de leur carte professionnelle d'éducateur sportif.
- Définition en amont des modalités d'évaluation du PEDT.

7 – Engagements et soutien de l’État

Le préfet de département et l’IA DASEN des Côtes-d’Armor apportent, chacun en ce qui les concerne, leur expertise sur :

- la sécurité des enfants accueillis
- la qualité éducative des activités périscolaires
- la cohérence avec le projet d’école
- l’aide à la rédaction des PEDT et à leur évaluation

L’élaboration du projet éducatif territorial et la signature de la convention sont obligatoires pour bénéficiaire d’un accompagnement financier de l’État, au titre de la mobilisation du fonds de soutien, fixé à 50€ par enfant * inscrit dans la ou les écoles concernées par le présent PEDT.

*plus 40 € si :

DSR cible DSU cible

8 – Engagements et soutien de la Caisse d’Allocations familiales des Côtes d’Armor

La Caisse d’Allocations familiales (Caf) des Côtes-d’Armor accompagne financièrement et techniquement l’organisateur de l’accueil de loisirs périscolaire déclaré, dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT), sur la base des directives nationales de la Caisse nationale d’Allocations familiales. Elle soutient les accueils de loisirs offrant aux familles un service de qualité.

Les conseillers en développement social, par leur connaissance du territoire, peuvent vous accompagner sur l’articulation entre les différents temps de l’enfant en lien avec les besoins des familles. Ils peuvent vous soutenir sur le montage et l’analyse technique et financier de votre dossier.

Une convention peut être signée avec l’organisateur d’accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire. Cette convention intègre le respect de la charte de la laïcité rédigée par la branche Famille et ses partenaires. Elle compte sur l’engagement de chacun pour appliquer les principes de la laïcité et encourager l’accueil, l’écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération entre les personnes.

La Caf peut également accorder une aide spécifique pour les trois heures de temps d’activités périscolaires dégagées par la réforme calculée sur la base d’un nombre d’heures réalisées par enfant (dans la limite de 3heures/semaine et de 36 semaines/an) x montant horaire fixé annuellement par la Cnaf.

9 – Durée et renouvellement du PEDT

Le PEDT est signé pour 3 ans. Des modifications peuvent être apportées, sous la forme d’un avenant, sous réserve d’acceptation par l’ensemble des signataires du PEDT.

A l’issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l’initiative de l’une d’entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d’avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

Préconisations des signataires du PEDT :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : le 4 avril 2017

Le Préfet
ou son représentant

La Directrice académique
des services de l’éducation nationale

La Collectivité
représentée par
LE MAIRE

La Directrice de la Caisse d’Allocations
Familiales des Côtes d’Armor



Rappel : ce document doit être transmis en 4 exemplaires à l’adresse suivante :

DSDEN Rythmes scolaires
Centre Héméra - 8 bis rue des Champs de pies
BP 2369 – 22023 Saint-Brieuc cedex 1